



# OUVRIERS DE L'ÉTAT & TSO : LA COUR DES COMPTES SE TROMPE ET LE PREMIER MINISTRE DÉCLARE LA GUERRE !!!

Par un référé du 24 octobre 2013 adressé au premier ministre, la Cour des Comptes (CDC) s'opposait à la reprise du recrutement d'ouvriers de l'Etat, décidée par le ministre de la défense pour 2014.

La **CFDT** dénonce l'analyse de la CDC qui repousse l'embauche des 300 OMA ainsi que les 105 autres postes jugés indispensables par les employeurs et le ministre de la défense.

La reprise du recrutement des ouvriers de l'Etat n'est un caprice ni du ministre de la défense ni des organisations syndicales. Le besoin est avéré par le constat de la situation critique en matière de soutien opérationnel des matériels affectés aux forces.

Depuis plusieurs années, le format des Armées ne cesse de diminuer, notamment depuis la réforme Sarkozy/Morin de 2008.

Déjà 54000 emplois ont été supprimés en majorité dans le soutien et 24000 à venir jusqu'en 2019.

Le premier secteur à en souffrir est le soutien mais le maintien en condition opérationnelle et la conduite de nouveaux programmes subissent également cette logique de coupe sombre dans les effectifs.

La **CFDT** a déjà démontré, dans sa contribution adressée à la commis-

sion du livre blanc de la défense, toute l'importance des ouvriers de l'Etat basée sur des centaines d'années d'existence et de capitalisation du savoir.

D'autres populations aux régimes particuliers existent au MINDEF, pour certaines nouvellement créées, sans pour autant attirer les foudres des magistrats contrôleurs.

Pour la **CFDT**, l'avis de la Cour des Comptes est en décalage avec les besoins du MINDEF et les orientations découlant de la loi de programmation militaire, votée par la représentation nationale.

En effet, pour répondre aux besoins qualitatifs des employeurs, le recrutement d'ouvriers de l'Etat est indispensable. Les cursus des formations dispensées par l'éducation nationale ne sont pas toujours adaptés aux besoins spécifiques du ministère de la défense.

Le statut d'ouvrier de l'Etat offre un cadre professionnel adapté, attractif et structuré qui repose sur une logique de formation professionnelle et de promotion sociale.

***Pour la CFDT le statut d'ouvrier de l'Etat assure le bénéfice d'une ressource humaine pérenne et réactive aux exigences de la défense nationale.***

## **INACCEPTABLE !**

Dans sa réponse à la Cour des Comptes, le premier ministre défend la reprise des embauches mais annonce la fin de l'indexation aux bordereaux de salaire de la métallurgie parisienne.

***La CFDT s'est opposée, s'oppose et s'opposera toujours à cette idée !!! Cette référence à la métallurgie parisienne est un élément constitutif du statut d'ouvrier de l'Etat.***

Sa mise en place a été historiquement créée pour attirer et fidéliser des personnels sur des activités très demandées dans l'industrie mais également impérieuses du côté de l'Etat.

Remettre en cause cette disposition conduirait de fait à affaiblir l'attractivité du secteur étatique. Ce serait une porte ouverte à une dépendance encore plus forte vis-à-vis de la maintenance privée qui détiendrait alors un monopole au détriment des missions régaliennes.

Regardons notre histoire pour éviter de saborder notre avenir !

Pour la **CFDT**, le mode de rémunération des ouvriers de l'Etat doit rester basé sur les salaires de la métallurgie parisienne ! Cette référence est juste !

Les particularités des missions relevant du domaine de la Défense, exigent une main d'œuvre hautement qualifiée, réactive et sûre et donc rémunérées en conséquence. Le chef des Armées et le ministre de la Défense doivent assumer !

En prenant en compte les hausses de salaires trimestrielles moyennes constatées depuis 2007, après 3 années de suspension des bordereaux et l'augmentation des cotisations retraite, les ouvriers auront perdu de manière cumulée entre **2132 et 6155 € de salaire** selon leur groupe de rémunération !

Qui peut aujourd'hui accepter cela ?

Ca suffit ! Il est temps pour le ministre de la Défense de reparler salaire avec les ouvriers de l'Etat.



***La CFDT exige :***

- ***La mise en œuvre des embauches décidées par le ministre de la Défense, pour assurer les missions et garantir l'indépendance de notre outil de Défense,***
- ***Le rétablissement immédiat des bordereaux de salaires et la suppression des abattements de zones.***

***Les ouvriers de l'Etat défendront leurs bordereaux, pour l'avenir et pour le progrès social !***

***Mobilisons nous pour la reconnaissance des ouvriers de l'Etat de la Défense !***